

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mercredi 24 avril 2024 à 19h

Salon du personnel de l'école

« Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves (a. 64) »

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification des présences et du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation et suivi du procès-verbal de la rencontre du 20 mars 2024
5. Droit de parole au public

6. Sujet en consultation
 - 6.1 Caisse scolaire

7. Sujets en approbation
 - 7.1 Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation - amendée (art. 75.1)
document
 - 7.2 Sortie et activités – projet filles actives
 - 7.3 Orientations générales en matières d'enrichissement et d'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes (amendée) **document**
 - 7.4 Temps alloué à chaque matière (grille-matières - amendé) **document**
 - 7.5 Règles de formation des groupes 2024-2025 (amendée) **document**
 - 7.6 Listes d'effets scolaire et frais exigés aux parents 24-25 **documents remis séance tenante**

8. Sujet d'actualité
 - 8.1 Comité de parents et président
 - 8.2 Enseignants
 - 8.3 Membres du soutien, des professionnels et du service de garde
 - 8.4 Direction

9. Varia
-
10. Date de la prochaine réunion 22 mai 2024
11. Levée de l'assemblée

Le président,

Le directeur,

Mario Duchéne

Maxime Brosseau